

COMMUNE DE *SCHAERBEEK*

ADRESSE DU SERVICE COMMUNAL
Département Infrastructures
Av. Georges Rodenbach, 29
1030 Schaerbeek

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

FORMULAIRE DE DECLARATION
INSTALLATION DE CLASSE III

VOLET A

A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE

RÉFÉRENCE DU DOSSIER :

DATE D'ENTREE :

Agent traitant :

Les cadres suivants sont à remplir par le déclarant.

CADRE I : LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Rue : *Grande rue au bois*

N°: *76 et 78-80*

Commentaire (Parc industriel, lieu-dit) : /

Code postal : *1030*

Commune : *Schaerbeek*

CADRE II : IDENTITE DU DECLARANT

Raison sociale (Nom de la personne morale (société) ou de la personne physique (indépendant)) :

Commune de Schaerbeek

Forme juridique : Représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins

Adresse du siège social ou du domicile :

Rue : Place Colignon

Commentaire (Parc industriel, lieu-dit) : Maison Communale

Code postal : 1030 Commune : Schaerbeek

Personne de contact :

Nom, prénom : Luca, Visconti

Fonction : Cellule Architecture - Bureau 3.10 tél : 02 244 77 68

Informations administratives :

N° de TVA : / (si assujetti à la TVA)

N° de registre de commerce du siège d'exploitation : /

N° ONSS : ___ / ___ / ___ (si emploi du personnel)

Code NACE-BEL : ___ intitulé de l'activité :

Le déclarant est-il le futur exploitant de l'activité concernée ? oui/~~non~~

Si non, précisez éventuellement l'identité et l'adresse de l'exploitant

.....
.....
.....

VOLET B

CADRE III : LES INSTALLATIONS CLASSEES

Indiquez, dans le tableau ci-dessous, les rubriques de classement et les installations pour lesquelles une déclaration est introduite.

N° rubr.	Dénomination des installations	Seuil atteint ¹ Nombre	Seuil atteint ² Surface
28-1	Chantier de démolition d'un bâtiment d'une surface brute de plus de 500 m ²	/	1072 m ²
40-A	Chaudière pour le bâtiment « De Kriek »	115 kW	/
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CADRE IV : DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DE SES ENVIRONS

Description des installations de l'entreprise

1. Plans des installations

Fournir les plans de réalisation, dressés à une échelle lisible d'au moins 1/100^e.

Joindre à la déclaration les plans de tous les locaux et annexes comportant les installations soumises à déclaration ainsi que les plans généraux permettant de localiser les rejets dans l'air et dans l'eau.

Les plans doivent faire apparaître :

- les conduits d'évacuation de l'air ou les orifices de ventilation ;
- les conduits d'évacuation et les points de rejet d'eaux à l'égout ou ailleurs ;
- la localisation des machines ou des activités ;

2. Horaire de fonctionnement

Ecole : ouverte 8h00-18h30.

Salle omnisport : ouverte 8h00-21h00

Heures de récréation : ½ heure en matinée, une heure à midi et ½ heure dans l'après-midi, et jamais au-delà de 18h30.

3. Description des mesures adoptées par l'exploitant pour réduire les nuisances ou dangers inhérents à l'installation.

- Le rejet des produits de combustion sera réalisé conformément aux normes NBN B 61-001/002 en fonction des applications.
- Les installations techniques et notamment les ventilateurs seront soigneusement dimensionnés afin de respecter les normes de bruit en RBC.

¹ Il s'agit du seuil maximum pouvant être atteint : ex puissance d'une machine, nombre d'emplacement de parking.

² Surface de locaux contenant l'activité soumise à autorisation.

- Hautes performances énergétiques, critères bâtiment passif et utilisation d'énergies renouvelables
- Techniques efficaces (groupe de ventilation avec récupération de chaleur, éclairage performant, etc.)
- Panneaux photovoltaïques
- Bâtiments intégrés dans leur environnement et à échelle humaine
- Gestion des eaux de pluie de la parcelle via une citerne de récupération d'eau de pluie et un bassin d'orage
- Récupération des eaux de pluie de toitures pour alimenter les noyaux sanitaires du projet.
- Diminution des surfaces imperméables, végétalisation du site
- Création d'un jardin potager éducatif
- Participation des parents du quartier à la vie de l'école

Les plans de réalisation doivent être joints en annexe 1.

CADRE V : REJET D'EAUX USEES

1. Consommation d'eau de l'immeuble

Consommation annuelle totale : 1494 m³

Détail

<u>Etablissement</u>	<u>Conso EFR [m³/an]</u>
De Kriek + Kennel	978
Sportzaal	384
OCS	50
Concierge	82
Total	1494

CADRE VI : PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

L'avis du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale est-il requis ?

oui/non

Si oui, joindre copie en annexe 4.

CADRE VII : RAPPORTS D'INCIDENCES

Lorsque le projet (au sens de l'article 3 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement) est susceptible d'affecter un site « Natura 2000 » de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres projets, le demandeur procède à l'évaluation des incidences sur le site. Elle tient compte des objectifs de conservation de ce site.

FRAIS DE DOSSIER

Il n'y a plus de frais de dossier pour les installations classe III.

ANNEXES

Le déclarant veillera à numéroter et à présenter les annexes conformément à cette liste (n° et ordre).

Les références des annexes supplémentaires seront ajoutées à la liste ci-après.

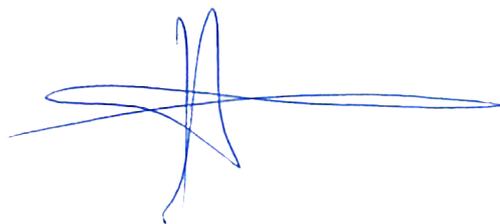
Le demandeur veillera à bien fournir toutes les annexes requises et à cocher les cases correspondantes aux annexes fournies.

1		Plans de réalisation (cadre IV.2)
2		Autres, informations à fournir éventuellement en fonction d'exigences fixées dans des arrêtés sectoriels
3		Avis du Service d'incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale

Je soussigné(e), M. Trégarot, représentant de l'association momentanée JAVA+Geurst&Schulze déclare que les informations ci-dessus sont complètes et exactes.

Fait à Bruxelles, le 22/12/2017,

Signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.